

Fonctionnement du FOR-ET-PASS

Ce service accessible par l'adresse <https://for-et-pass.servicesauxcitoyens.fr/frontoffice/home/login> permet aux Forestois utilisateurs des services de garderie, restauration, TAP, d'inscrire et de prévoir la présence de leurs enfants.

1) Inscription au Portail Citoyen.

Dans un premier temps, il est nécessaire de créer un compte sur le portail Communautaire. Cette étape réalisée, vous devrez y renseigner les parents et enfants de votre foyer susceptibles d'utiliser le service. Pour ce faire, il suffit de cliquer sur '([Ajouter un adulte](#) ou [Ajouter un enfant](#))' afin de créer le détail de chaque personne.

Plus de détail dans le tutorial : [Tuto nouvelle inscription inscription For et pass](#)

2) Inscription à la Cantine, Garderie et TAP

Pour chaque enfant ainsi créé et à partir du lien situé sur la partie droite de l'écran des services en lignes, vous aurez la possibilité de les inscrire au(x) service(s) suivants :

- Restauration Scolaire,
- Garderie.
- TAP.

Plus de détail dans le tutorial : [Tuto inscrire votre enfant au service annuel de cantine-garderie-Tap](#)

Restauration Scolaire : deux phases bien distinctes sont indispensables afin de gérer la présence des enfants pour le service Restauration Scolaire :

- Inscription régulière à l'année pour certains jours de la semaine.
- Prévision de repas pour un jour particulier.

A la première utilisation de ce service, il vous sera demandé de prévoir pour l'ensemble de l'année scolaire la présence '**régulière**' de votre enfant au service proposé 'Cantine'.

Pour ce faire en cochant les cases '**Restauration Scolaire**', vous aurez à renseigner pour chaque jour de la semaine la présence régulière de votre enfant à ce service.

Lors des utilisations suivantes du service, il vous sera proposé d'inscrire occasionnellement votre enfant à la cantine ou d'invalider exceptionnellement la présence régulière de votre enfant pour la semaine concernée (ex : absence, maladie).

Plus de détail dans le tutorial : [Tuto modifier les prévisions de venue à la CANTINE](#)

Remarque : chaque semaine, il n'est pas nécessaire de modifier l'inscription régulière qui a été faite pour l'enfant. Celle-ci est reportée automatiquement de semaine et semaine. Seules les demandes occasionnelles doivent être notifiées.

Important : vous n'aurez plus au cours de l'année la possibilité de modifier la présence régulière de votre enfant, mais vous pourrez en faire la demande auprès des personnes qui gèrent le service.

La prévision de repas est automatiquement clôturée pour le lendemain du jour en cours. Elle sera prise en compte comme définitive. Les repas seront ainsi commandés et l'ensemble des demandes inscrites considérées comme payables.

L'enfant aura à passer sa carte chaque jour pour valider sa présence en garderie et/ou cantine.

Une comptabilité des consommations faites par l'enfant sera réalisée afin permettre le règlement des sommes dues. Votre compte devra toujours avoir un solde positif.

Plus de détail sur le Paiement dans le tutorial : [Tuto paiement en ligne et suivi des consommations](#)

Toutes les demandes prévues et enregistrées seront facturables. Une absence de badgeage non signalée sera pénalisée par une surfacturation si le service a été utilisé.